



Avenant n° 1
au protocole d'accord local du 17 mai 2022
Election des représentants des locataires 2022

entre

TERRES DE LOIRE HABITAT, dont le siège est situé 18 avenue de l'Europe à BLOIS,
représenté par M. Denis LEBERT, directeur général,

Et

- L'Union Départementale de la **Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)**
représentée par Mme NOURY
- La **Confédération Syndicale des Familles (CSF)**, représentée par Mme GAUDECHOUX
- **UFC Que Choisir** représentée par M. PINEAU
- **L'association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)**, représentée par M. RINGUET
- **L'Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI)** représentée par
M. GUILLEMAUD.

Préambule

Le protocole d'accord, relatif à l'élection des représentants de locataires au sein de Terres de Loire Habitat, a été établi le 17 mai 2022 et signé entre les parties désignées ci-dessus.

Le protocole fixe la date limite de remise à Terres de Loire Habitat des documents originaux (bulletin de vote et profession de foi) par les associations au lundi 7 novembre 2022 à 9 H.

Le prestataire (PARAGON), chargé d'adresser le matériel de vote aux électeurs, a sollicité un avancement de cette date, afin de disposer des exemplaires plus tôt, pour lui permettre de confectionner les documents dans les meilleures conditions et de respecter la date d'envoi du matériel de vote fixée au 21 novembre 2022.

Les associations signataires, contactées le 5 juillet 2022, ont donné leur accord pour modifier la date limite de remise des documents originaux et la porter au mercredi 2 novembre 2022.

Article 1

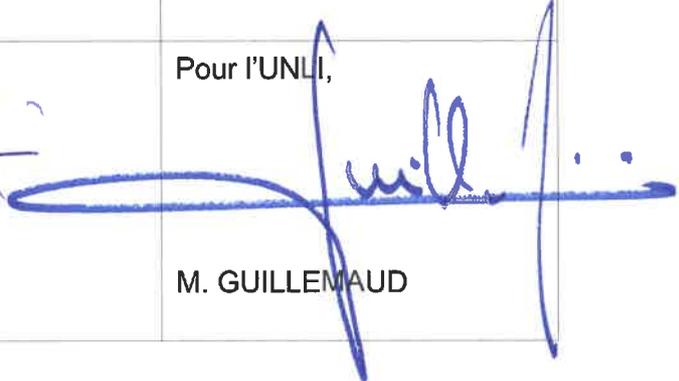
L'article 9 du protocole électoral local relatif à la remise des documents originaux (professions de foi et bulletins de vote) est modifié comme suit :

Les termes « **au plus tard le lundi 7 novembre 2022 à 9 heures** » sont remplacés par « **au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 9 heures** ».

Article 2

Les autres dispositions du protocole électoral du 17 mai 2022 sont inchangées.

Fait à Blois en un exemplaire original le 5 juillet 2022

Pour TERRES DE LOIRE HABITAT,  M. LEBERT	Pour la C.L.C.V., Mme NOURY	Pour la CSF,  Mme GAUDECHOUX
Pour UFC Que Choisir, M. PINEAU	Pour l'AFOC,  M. RINGUET	Pour l'UNLI,  M. GUILLEMAUD